ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 15/10/2024

tenue par Monsieur le Président DEVILLERS, magistrat-désigné

En présence de Monsieur ESTALL, Greffier

08 heures 15

01) **DOSSIER N° 2400422** **RAPPORTEUR:** **Monsieur le Président Pascal J.U. DEVILLERS**

Titre de l'affaire Référe précontractuel - Demande au juge des référés 1°) de constater un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence de la part de la commune de Fakarava dans le cadre de l'attribution du lot 01 de l'appel d'offres pour l'acquisition de cinq compacteurs ; 2° Ordonner la suspension de la procédure de passation en cours jusqu'à ce que ces manquements soient corrigés ; 3° d'enjoindre à la commune de Fakarava de fournir des explications complètes sur les critères utilisés pour l'évaluation des offres et de vérifier la conformité de l'offre retenue avec le CCTP.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL HANAVAI	M. A. B..
Défendeur	COMMUNE DE FAKARAVA	Le Maire
	SARL PACIFIC INDUSTRIE	C.. D..

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 07/10/2024

Le président du tribunal